

Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par :
Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 12/10/2020

**Point COVID-19
Parlementaires et élus des communes sièges d'arrondissement
Vendredi 9 octobre à 8 H 30**

Liste des participants à la réunion :

- Préfecture et sous-préfectures : M. Pierre N'Gahane (préfet de la Marne), M. Morgan Boucher (secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Épernay), M. Denis Gaudin (secrétaire général de la préfecture de la Marne, sous-préfet de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne), M. Alain Gueydan (sous-préfet chargé de mission), M. Jacques Lucbereilh (sous-préfet de l'arrondissement de Reims), Mme Elisabeth Sevenier-Muller (sous-préfète de l'arrondissement de Vitry-le-François), M. Antoine de Miribel (stagiaire ENA)
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : M. Florent Rochedix (inspecteur d'académie, directeur adjoint académique des services de l'éducation nationale, IA-DAASEN)
- Agence Régionale de Santé : M. Thierry Alibert, délégué Territorial de la Marne
- Députés : Mme Valérie Beauvais (1ère circonscription), Mme Aïna Kuric (2^e circonscription), M. Charles de Courson (député 5^e circonscription)
- Sénateurs de la Marne : M. Yves Detraigne, Mme Françoise Ferat, M. René-Paul Savary
- Maires : M. Benoist Apparu (maire de Châlons-en-Champagne) représenté par M. Augustin Delavenne (premier adjoint), M. Jean-Pierre Bouquet (maire de Vitry-le-François) représenté par M. Jean-François Thomas (directeur de cabinet), M. Arnaud Robinet (maire de Reims) représenté par M. Martin Bonne (directeur de cabinet)
- Excusé : M. Eric Girardin (3^e circonscription) Mme Lise Magnier (députée 4^e circonscription), Mme Catherine Vautrin (CU du Grand Reims)

Monsieur le Préfet remercie les participants à la réunion et annonce l'ordre du jour :

- Point sur la situation sanitaire
- Présentation et échanges autour des mesures de lutte complémentaires pouvant être arrêtées
- Point sur la situation sanitaire au sein des établissements scolaires

Point 1 : Point sur la situation sanitaire et éléments de priorisation des tests

Le point sur la situation sanitaire dans la Marne est effectué par Monsieur ALIBERT, Délégué Territorial de l'ARS de la Marne (DT-ARS).

La Marne n'est plus la seule à se situer en situation d'alerte : sur les 10 départements du Grand-Est, seulement 3 restent en dessous du seuil d'alerte (Moselle, Vosges, Haut-Rhin). La Marne continue toutefois à comptabiliser les valeurs les plus importantes de la région. La propagation du virus dans la Marne continue à progresser comme le montre le tableau suivant :

Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne

	28/09/20	01/10/20	05/10/20	08/10/20
	Grand-Est			
Ti GE	38,9	38,0	41,9	53,8
Ti GE 65 ans et +	21,7	21,8	27,0	36,1
Tp GE	3,0	3,1	3,8	4,7
	Marne			
Ti 51	62,3	67,4	71,8	89,4
Ti 51 65 ans et +	37,1	39,8	57,4	66,3
Tp 51	5,1	5,3	6,4	7,4

Les informations à retenir sont :

- Au 08/10/2020, le taux d'incidence pour la Marne est très proche des 90 cas pour 100 000 habitants, ce taux est supérieur de 35,6 points à la moyenne du Grand-Est (qui est de 53,8 cas pour 100 000 habitants) ;
- L'évolution majeure est celle de la poursuite de l'augmentation du taux d'incidence chez les personnes de 65 ans et plus : ce taux a franchi le seuil d'alerte en moins de 7 jours et s'élève désormais à 66,3 cas pour 100 000 habitants dans la Marne ;
- Le taux de positivité pour la Marne a augmenté d'un point en 3 jours, il est de 7,4 % (soit 2,4 % au-dessus de la valeur seuil)

Taux d'incidence (/100 000) dans la Marne et au sein de l'agglomération reimoise

	04/09/2020 (s36)	11/09/2020 (s37)	18/09/2020 (s38)	25/09/2020 (s39)	02/10/2020 (s40)
Ti 51	41,1	73,2	90,1	69,5	76,4
Ti Reims	69,4	141,0	154,5	114,2	119,5
Ti Reims 65 ans et +	17,7	9,7	40,7	35,4	64,5
Ti Reims 10-19 ans	NC	NC	246,0	107,0	91,7
Ti Reims 20-29 ans	NC	NC	162,8	126,1	127,6

La situation globale de l'agglomération de Reims (cf. tableau ci-dessus) pourrait paraître rester relativement stable avec un taux d'incidence qui évolue peu (de 114,2 à 119,5 cas pour 100 000 habitants en 7 jours), mais sous cette apparente stabilité, a lieu un pic du taux d'incidence chez les personnes âgées de 65 ans et + à Reims. Le taux d'incidence pour les 65 ans et + connaît son deuxième rebond en passant de 35,4 cas pour 100 000 habitants à 64,5 cas pour 100 000 habitants.

Impact de la pandémie sur le système de soins

	28/09/20	01/10/20	05/10/20	08/10/20
nb hospitalisation 51	36	41	41	38
nb réanimation 51	5	9	8	8
Décès GE	3726	3738	3744	3749
Décès 51	281	283	284	286
Occupation lits réa GE	35	38	46	44
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	8,07 %	9,77 %	9,34 %

Une reprise du nombre de décès a malheureusement été détectée, elle intervient après une période de près d'un mois et demi sans décès lié à la Covid-19. Le taux de saturation des lits s'établit à 9,34 % (seuil d'alerte = 30%), il importe de rappeler que ce dernier est calculé à l'échelle de la région. Même si le taux d'occupation reste autour d'une valeur non critique, celui-ci est à prendre en considération, car la région Grand-Est pourrait être appelée à accueillir des patients d'autres régions au sein desquelles les services de réanimation commencent à être engorgés (ex : Île-de-France et Haut-de-France où le Plan Blanc est activé).

M. le préfet explique que les perspectives et les projections d'il y a un mois se confirment : le taux d'incidence chez les jeunes reste stable ou diminue quelque peu après une importante hausse, les nouveaux cas se concentrent désormais de plus en plus chez les personnes les plus âgées par effet de contamination familiale. Autrement dit, les populations les plus jeunes positives il y a quelques semaines ont eu tendance à diffuser le virus chez les plus âgés.

M. le préfet redoute la période qui suivra celle des congés scolaires d'automne, car au cours des vacances, le brassage intrafamilial est plus intense qu'à l'accoutumée, les taux d'incidence et de positivité déjà très élevés pourraient à nouveau rebondir.

M. le préfet indique que fort heureusement, l'impact de la pandémie est pour le moment limité au sein des EPHAD et autres ESMS, mais qu'il ne faut pas baisser la garde sur ce point compte tenu de l'approche des congés scolaires et de la potentielle hausse des visites auprès des résidents.

Point 2 : Présentation et échanges autour des mesures de lutte complémentaires pouvant être arrêtées

M. le préfet indique qu'il est prêt à prendre des mesures dès à présent afin de tenter d'enrayer la hausse des taux, il invite les élus à s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de M. SAVARY :

L' élu souhaiterait que les premières mesures de protection soient prises afin de protéger en priorité les personnes âgées, il cible particulièrement les risques induits par les comportements individuels. Il regrette que l'application STOP COVID soit insuffisamment utilisée et ne permette pas appeler l'attention des administrés sur la dangerosité des situations.

Il faut, d'après M. SAVARY, entreprendre une campagne de communication et d'information massive pour alerter les administrés au sujet du rebond de l'épidémie et des risques liés à une baisse de vigilance au moment des rassemblements familiaux. Il cite notamment l'exemple des jeunes étudiants qui retirent le masque une fois revenus les week-ends et qui transmettent le virus aux parents et grands-parents. L' élu pense que la CPAM pourrait envoyer des SMS aux administrés.

Intervention de M. LEROY :

L' élu pense que les maires en tant qu' élu de proximité peuvent participer à cet effort collectif en vue de mener à bien cette communication à destination du plus grand nombre. Il indique que la communication à l'attention des administrés des petites communes fonctionne bien.

Intervention de M. DE COURSON :

L' élu explique qu'il lui a été rapporté à plusieurs reprises en tant que président d'une MARPA, qu'il est très fréquent que les familles retirent leurs masques une fois la porte passée de la personne visitée. L' élu propose que les visites aux familles se fassent désormais uniquement dans des locaux publics et non dans les chambres pour éviter que les masques soient retirés. Cette mesure serait équivalente à celle qui a existé durant le confinement. M. DE COURSON insiste à ce sujet : les chiffres de progression du virus chez les plus âgés sont alarmants.

Intervention de M. ALIBERT :

Le délégué territorial ARS Marne indique qu'il est pour cette mesure, car la tendance haussière va être difficile à juguler. Il explique que la répercussion d'une telle mesure aura un impact seulement d'ici 2 à 3 semaines. Concernant la CPAM et le dispositif de communication, il précise que cette option sera étudiée en fonction des contraintes juridiques.

Intervention de M. le préfet :

M. le préfet déclare qu'il va échanger avec les responsables du département pour la mise en œuvre potentielle de la mesure visant à encadrer les visites au sein des ESMS.

M. le préfet explique qu'il semble important de ne pas attendre d'être en zone d'alerte renforcée pour se voir imposer des mesures. Il donne l'exemple de la ville de Reims qui a pris des mesures pour renforcer la prévention au sein des restaurants. M. le Préfet déclare qu'il importe de tout mettre en œuvre pour éviter d'entrer en zone d'alerte renforcée et propose ainsi que :

- soient interdits les rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les ERP (notamment dans les ERP de type L, comme les salles des fêtes ou polyvalentes, et les ERP de type CTS – chapiteaux, tentes et structures ;
- les vestiaires soient interdits dans les établissements sportifs
- le nombre d'exposants soit limité au sein des brocantes et autres vide-greniers.

M. le préfet souhaite connaître l'avis des élus. M. SAVARY et M. DE COURSON prennent tout à tour la parole pour indiquer qu'il ne faut pas attendre pour prendre des mesures vu l'évolution des chiffres. Il n'y a pas d'interventions pour exprimer un avis contraire.

Intervention de M. DE COURSON :

Après avoir fait part de son avis relatif à l'urgence de mettre en place de nouvelles mesures de lutte notamment à destination des résidents des ESMS, l'élu souhaiterait obtenir des précisions concernant la coordination entre les préfets des départements, car il arrive que les usagers aient quelques difficultés à comprendre la différence entre les stratégies de lutte contre la pandémie d'un département à l'autre.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet indique comprendre cette question. Il précise qu'une réunion de coordination entre préfets a lieu toutes les semaines et que les décisions prises par chacun sont évoquées en présence du DG ARS qui est une direction régionale commune aux 10 départements et qui a compétence sur l'ensemble de la région Grand-Est. M. le préfet explique qu'il importe que les marges de manœuvre soient garanties à l'échelle des départements pour pouvoir apporter des réponses adaptées. Il précise que la problématique des marges est prise en considération et que cette question va même au-delà compte tenu de la situation géographique de la région Grand-Est : le travail d'harmonisation des stratégies de prévention et de lutte contre la pandémie fait également l'objet d'un travail commun avec les pays frontaliers (Belgique, Luxembourg, Allemagne).

Point 3 : Point sur la situation sanitaire au sein des établissements scolaires

M. l'IA-DAASEN indique qu'actuellement au sein du département est comptabilisé 111 cas COVID positifs (élèves et personnels inclus). Il explique qu'il existe une grande hétérogénéité des taux d'incidence au sein des différentes populations scolaires :

- le Ti des élèves primaires est de près de 10 cas pour 100 000
- le Ti des collégiens est d'environ 40 cas pour 100 000
- le Ti des lycéens est de près de 80 cas pour 100 000

Ces taux montrent que le travail de communication et de sensibilisation doit essentiellement toucher les élèves les plus âgés et les étudiants effectuant leurs poursuites d'études post-bac au sein des établissements scolaires (ex : cas du lycée Stéphane HESSEL où une classe de BTS est actuellement fermée suite à une quinzaine de contaminations).

M. l'IA-DAASEN indique que le travail et les échanges de la DSDEN avec l'ARS et la CPAM continuent à se tenir, ils ont notamment pour objectif de pouvoir améliorer la mise en œuvre des campagnes de tests. Ainsi, il souligne que plusieurs infirmières de l'éducation nationale sont formées pour effectuer les tests et que leur nombre devrait être de 25 d'ici le vendredi 16 octobre.

M. l'IA-DAASEN s'excuse pour le fait que le nouveau logigramme de la conduite à tenir en cas de suspicion de COVID ne soit pas encore effectué (il est réalisé en lien avec l'ARS), et indique que ce dernier sera très prochainement diffusé.

M. le préfet remercie M. l'IA-DAASEN ainsi que l'ensemble des intervenants et participants à cette réunion. Il termine la réunion en indiquant que ce type de réunion continuera à avoir lieu les prochaines semaines tant que la situation le nécessitera.

M. le préfet informe les élus qu'une campagne de tests Covid-19 est effectuée à la préfecture suite à la découverte de 4 cas positifs le vendredi 12 octobre.

Information quant au résultat des tests à la préfecture (hors réunion) :

- Au 12/10/2020, un seul cas a été détecté parmi les potentiels cas contacts, le personnel en question est à l'isolement ;
- M. le préfet, qui n'était pas considéré comme un potentiel cas contact, avait préféré être testé par mesure de prudence : ses résultats sont négatifs, il n'est pas porteur du Covid-19.

Le Préfet

Pierre N'GAHANE